

Envoyé en préfecture le 23/02/2024  
Reçu en préfecture le 23/02/2024  
Publié le 26/02/2024  
ID : 085-218502383-20240220-AFFECRESUBPPRI-DE

Séance du 27 février 2024

L'an deux mil vingt quatre, le vingt sept du mois de février, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de séance, sous la présidence du Maire, M. Eric COUDERC

NOMBRES DE MEMBRES		
En exercice	Présents	Nombre de suffrages exprimés
26	21	23
		Pour : 23
		Contre : 0
		Abstentions : 0

**Étaient présents :**

COUDERC Eric, Maire, GIRARDEAU Nadia, BREBION Benoit, HERSANT Marie-Noëlle, PICHON Daniel, CADORET Nadia, FELDFEBEL Dominique, JADEAU Valérie, Adjoint, BERTRAND Endy, BOISSINOT Jérôme, CHALMEL Florence, CREPIN Cédric, DROUET Céline, FERCHAUD Marie-Paule, FORGET-GAGEOT Florence, GILBERT Philippe, GUIMBRETIERE Sylvain, MORISSET Marie-Paule, PERRAULT Christophe, REMIGEREAU Elodie, ROUX Jean-François, Conseillers Municipaux

**Procuratation(s) :**

RENOU Sarah, VALTA Karine,

Date de la convocation
14 février 2024

**Étai(en)t absent(s) :**

PAPIN Alexandra

Date d'affichage
26 février 2024

**Étai(en)t excusé(s) :**

BOUSSEAU Vincent, GABARD Bruno,

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le

**A(On)t été nommé(es) secrétaire(s) de séance :**

CADORET Nadia

23 février 2024
et publication du
26 février 2024

**AFFECTATION DES RESULTATS 2023**

Le Conseil Municipal, réuni sous la présidence de COUDERC Eric, après avoir approuvé le compte financier unique de l'exercice 2023 le vingt sept du mois de février deux mil vingt quatre.

<b>Considérant</b>	qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,	
<b>Statuant</b>	sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023	
<b>Constatant</b>	que le compte administratif fait apparaître :	
	- un excédent de fonctionnement de :	1 487 821,07
	- un déficit reporté de :	0,00
	Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 487 821,07
	- un excédent d'investissement de :	2 221 043,89
	- un déficit des restes à réaliser de :	1 844 745,17
	Soit un excédent de financement de :	376 298,72
<b>DÉCIDE</b>	d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2023 comme suit :	
	RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2023 : EXCÉDENT	1 487 821,07
	AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
	RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 487 821,07
	<hr/>	
	RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	2 221 043,89

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Le Maire COUDERC Eric




Ont signé Le Maire et le(s) secrétaire(s) de séance.  
Pour extrait certifié conforme.  
Fait à Saint Laurent sur Sèvre

le(s) secrétaire(s) de séance

